

## **LES INEGALITES D'ACCESSIBILITE AUX ESPACES VERTS SONT-ELLES TOUJOURS PRESENTES DANS LA TRAME VERTE D'AGGLOMERATION PARISIENNE ? ALLER PLUS LOIN DANS CETTE DEMARCHE**

**Luc Barruel - LADYSS**

**Résumé :** Les franciliens sont à la recherche d'une qualité de vie, celle-ci passe entre autre par la présence des espaces verts ouverts au public. En 1995, le Plan vert de la région Ile-de-France met en évidence l'existence des carences en espaces verts. Dix ans après, il est important de voir l'avancée de la politique des espaces verts dans la Trame verte. Ce travail souligne que le problème de l'accessibilité aux espaces verts, pour l'ensemble des franciliens, n'est pas réglé.

**Mots clés :** Espaces verts ; Trame verte de l'agglomération parisienne ; Accessibilité ; Carence ; Inégalité

En France, la politique des espaces verts ouverts au public remonte à Haussmann. Le regain d'intérêt est perceptible depuis les années 1970. Suite à la décentralisation de 1983, la compétence de l'aménagement du territoire et donc des espaces verts de proximité dépendent des communes. Les autres collectivités territoriales peuvent intervenir également dans cette politique. En outre, la création, la préservation et la valorisation du patrimoine vert restent une volonté des élus locaux. En effet, il n'y a pas d'obligation d'avoir une surface minimale d'espaces verts par habitant. En revanche, la végétation de proximité est une forte préoccupation des citoyens.

Depuis une dizaine d'années, il me semble que les inégalités d'accessibilité aux espaces verts restent toujours présentes dans la Trame verte de l'agglomération parisienne malgré la volonté politique de créer des espaces verts. Les objectifs de la recherche en cours sont de faire un point sur l'état d'avancement du *Plan Vert Régional* d'Ile-de-France, plus particulièrement la Trame verte de l'agglomération parisienne, et de voir si celle-ci a permis de réduire les inégalités d'accessibilité aux espaces verts. Pour cela, je suis parti de la carte de la « *Trame verte d'agglomération* » du *Plan vert régional* de 1995. Les premiers résultats ont permis, entre autre, d'apporter des informations pour la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France. Ces quelques pages montrent une partie de ces résultats.

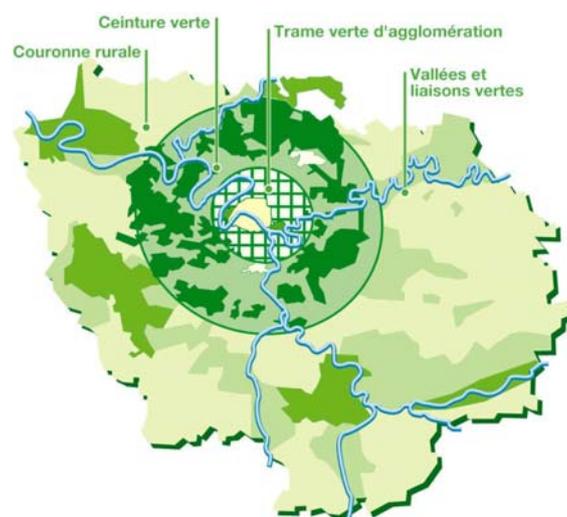
### **Méthodologie.**

Depuis longtemps, l'I.A.U.R.I.F.<sup>9</sup>, avant l'I.A.U.R.P.<sup>10</sup>, étudie la place de la végétation en Ile-de-France<sup>11</sup>. Pour étudier cette problématique, cet institut a divisé la région Ile-de-France, dans les années 1990, en quatre parties : la Trame verte, la ceinture verte, la couronne rurale et les vallées, les liaisons vertes.<sup>12</sup>

Pour comprendre l'évolution des inégalités d'accès aux espaces verts, je suis parti du *Plan Vert Régional* d'Ile-de-France, réalisé par l'I.A.U.R.I.F. en 1995, et plus particulièrement à partir de la carte « *Trame verte d'agglomération* » se trouvant à la page 77 du *Plan vert régional* (cf. Figure 2). Grâce à celle-ci, j'ai fait le point de l'état d'avancement de la politique des espaces verts. A partir de ce document, référant pour le Conseil régional, l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France (A.E.V.) et d'autres administrations, j'ai regardé l'évolution des inégalités de l'accessibilité aux espaces verts dans la Trame verte depuis dix ans.

Ce travail est une partie des réflexions menées dans ma thèse. Actuellement, je réalise deux enquêtes pour aller plus loin dans cette réflexion autour des inégalités d'accessibilité aux patrimoines verts ouverts au public.

Figure 7 : Schéma du Plan vert (source IAURIF)



<sup>9</sup> Institut d'Aménagement Urbanisme de la Région Ile-de-France

<sup>10</sup> Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne

<sup>11</sup> GERAT P. et DELAVIGNE R. (juillet 1972) - Etude relative aux coûts des espaces verts ; O.N.F et I.A.U.R.P. ; p.141

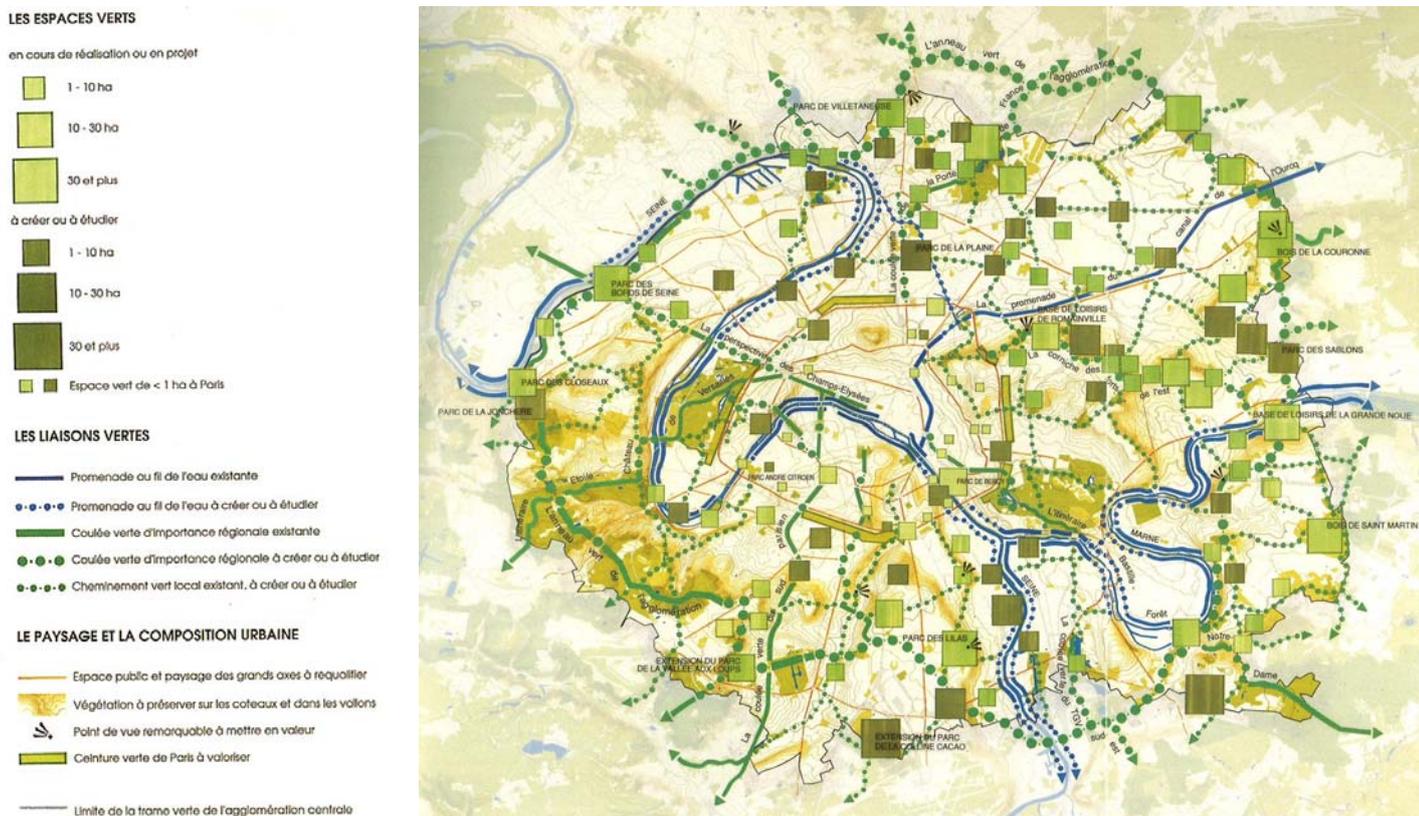
<sup>12</sup> (1995) - Plan vert régional ; I.A.U.R.I.F. ; 262p.

Dans un premier temps, j'ai numérisé l'ensemble des informations de la carte « *Trame verte d'agglomération* »<sup>13</sup>. Dans le même temps, j'ai constitué une base de données sur les espaces verts. Actuellement cette base de données est caractérisée par une table attributive de 9 champs : Identifiant, le nom de l'espace vert, la taille, le propriétaire, la source de l'information, le statut (ouvert, fermé, ouverture sous contrat), type d'espace vert, est-il inscrit dans le Plan vert et l'état d'avancement du projet, espace vert, par rapport au Plan vert de 1995. Pour réaliser cette base de données spatiales, il est impossible de faire une enquête auprès de l'ensemble des communes, 1300 communes en Ile-de-France, sur la question des espaces verts dans le temps et les moyens impartis. Pour cela, je suis parti du recensement des espaces verts dans le Val-de-Marne effectué durant ma maîtrise<sup>14</sup> (comprenant le périmètre, le nom, la surface et le type d'espace vert), de la base SIG de l'I.A.U.R.I.F. (de 2000). Les champs de la base attributive de l'I.A.U.R.I.F. ne sont pas complètement renseignés. J'ai extrait de celle-ci les informations suivantes : le nom, la taille, le type d'espace vert, le statut et le propriétaire. J'ai complété ma base de données grâce aux informations des subventions attribuées par l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France (entre 2000 et 2005) et des journaux traitant de l'aménagement du territoire, comme *Le Monde*. Il y a peut-être des oublis, du fait de cette méthodologie, mais je les estime minimales au regard de l'échelle de travail (environ 1890 espaces verts). S'il y a eu des omissions, se sont des espaces verts de petite taille, de moins d'un hectare, ne modifiant pas les zones carencées. Actuellement, je suis en train de réaliser une enquête sur le « contenu » des espaces verts sur 16 communes ajoutant 40 champs supplémentaires dans la base de données.

Dans un second temps, un travail de recherche - bibliographique, Internet et des appels téléphoniques aux différents acteurs - a été effectué pour connaître l'état d'avancement des espaces verts dans la Trame verte, informations incorporées dans ma base de données.

Cette démarche de collecte et de croisement de ces informations (requête spatiale entre les différentes « couvertures ») m'a permis de réaliser une base de données spatiales sur les espaces verts, avec le logiciel Arcgis, en vue de savoir l'état d'avancement de la politique des espaces verts et l'évolution des inégalités d'accessibilité aux espaces verts.

Figure 8 : Trame verte d'agglomération - Source : Plan vert régional d'Ile-de-France ; p77



<sup>13</sup> (1995) *Plan vert régional* ; I.A.U.R.I.F. ; 262p. Carte se trouve à la page 77.

<sup>14</sup> BARRUEL Luc (Octobre 2003) – *Les espaces verts dans le Val-de-Marne : du quantitatif au qualitatif?*; Université Paris8 Saint-Denis Vincennes Géographie ; 271p. ; sous la direction d'Alain BUE.

## Depuis 1995, où se localisent les nouveaux espaces verts ? Permettent-ils de réduire les inégalités à l'accessibilité ?

Il est difficile de faire un bilan quantitatif en hectare sur l'évolution de la politique des espaces verts. En effet, il m'est impossible de recalculer ces chiffres même si le *Plan vert régional* donne des chiffres en hectare du fait de la discrétisation des résultats exprimés sur la carte. La représentation cartographique du *Plan vert régional* qui est un document d'intention, « technique » et d'une carte à petite échelle. Mes différentes tentatives donnent de trop grosses différences. Celles-ci ne permettent pas de réaliser une comparaison diachronique quantitative précise en hectare. En conséquence, j'ai regardé l'évolution spatiale des intentions de créations d'espaces verts ouverts au public sur les dix dernières années à partir de la base de données réalisée (cf. page précédente).

Le bilan de la mise en place de Plan vert est plutôt négatif, malgré tout, quelques grands espaces verts ont été créés ou agrandis, (Source : Base de données réalisée en 2005 ; champ « l'état d'avancement du projet par rapport au Plan vert de 1995 »), comme par exemple l'extension du parc départemental de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), le parc départemental des Lilas à Vitry-sur-seine (Val-de-Marne). Les financements sont souvent dirigés en vue d'une extension des parcs déjà existants. En revanche, il y a de nombreux espaces verts de moins d'un hectare créés, de nombreux petits espaces verts ont été financés par l'A.E.V. (sources : les rapports pour le conseil d'administration de l'A.E.V. *Aides aux collectivités et associations pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts, de forêts et de promenades* entre 2000 et décembre 2005) et par les conseils généraux. Ces petits espaces verts n'ont pas d'impact sur la réduction des carences. En effet, pour réduire les carences en espaces verts publics, la taille de ces espaces publics doit être supérieure à 1 hectare. Il est difficile aux collectivités territoriales d'en créer du fait du coût exorbitant du foncier.

Le manque d'espaces verts ouverts au public de proximité et la présence de nombreuses zones carencées restent donc toujours un fait. Si nous prenons les mêmes critères que dans le *Plan vert régional* (p.39), les zones carencées en espaces verts publics n'ont pratiquement pas évoluées. Les figures (cartes) de la page 42 à 44 de mon mémoire de D.E.A.<sup>15</sup> montrent bien ce constat dans le département du Val-de-Marne. Nous pouvons généraliser cette remarque sur l'ensemble de la Trame verte. La création de nombreux espaces verts a été implantée dans les zones déjà bien pourvues, ne réduisant pas les zones carencées. En revanche, j'ai mis en évidence que l'aire d'attraction des liaisons vertes va au-delà de 50 m comme indique le *Plan vert régional* de 1995. L'échantillon de l'enquête effectuée, 150 enquêtes (plus de 50% des visiteurs ont répondu au questionnaire) sur 4 sites dans le département du Val-de-Marne, n'est pas assez important pour définir une nouvelle distance de l'aire d'attraction des liaisons vertes d'un point de vue scientifique. Mais, elle met en évidence que les visiteurs viennent de plus de 50 m. Donc les zones de carences sont moins importantes que le *Plan vert régional* le montre. En 2004, l'I.A.U.R.I.F a changé l'aire d'attraction des liaisons vertes. Malgré tout cela, les carences en espaces ouverts publics restent présentes et ont peu évolué.

### Les aires d'attraction pour l'I.A.U.R.I.F. à partir de septembre 2004 :

#### Aire d'attraction pour les parcs et jardins :

250 m pour les espaces de 1 à 10 ha  
500 m pour les espaces de 10 à 30 ha  
1 000 m pour les espaces de + de 30 ha.

#### Aire d'attraction pour les liaisons :

300 m pour les liaisons de 300 à 1 000 m de long  
600 m pour les liaisons de 1 000 à 5 000 m  
1200 m pour les liaisons de + de 5 000 m

I.A.U.R.I.F prend en compte les différents obstacles, naturels (rivières) et infrastructures de communication (autoroutes et voies ferrées), et le point de passage de celle-ci : ponts, tunnels... Entre le *Plan vert régional* et 09/2004 : Aire d'attraction pour les liaisons était de 50m.

A partir de la base de données réalisée (champ : Etat d'avancement code 2 : Présence d'un espace ouvert qui est le résultat de la comparaison de la carte de la « *Trame verte de l'agglomération parisienne* » et l'état existant à la fin 2005), nous constatons qu'il existe toujours des possibilités de créer des espaces verts publics dans l'agglomération parisienne car il y a encore de nombreux espaces ouverts (friches, bois...). Parmi eux, de nombreux espaces non bâtis sont inscrits dans la Trame verte. Plus de la moitié des espaces verts prévus à la création peuvent être encore réalisés (Figure 3).

*Figure 9 : Etat d'avancement en nombre d'espaces verts par rapport à la taille*

<sup>15</sup> BARRUEL Luc (juillet 2004) - *Les espaces verts ouverts au public dans le Val-de-Marne : les inégalités d'accès ? Tentative d'une modélisation grâce au SIG* ; Université Paris 8 Saint-Denis Vincennes ; p.171 ; sous la direction Alain BUE et Vincent GODARD.

| Surface dans le plan vert      | -10 ha                |                             |                              |       | 10 à 30 ha            |                             |                              |       | + 30 ha               |                             |                              |       | Total |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|-------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|-------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|-------|-------|
|                                | Création ou extension | Présence d'un espace ouvert | Nécessite une mutation forte | Total | Création ou extension | Présence d'un espace ouvert | Nécessite une mutation forte | Total | Création ou extension | Présence d'un espace ouvert | Nécessite une mutation forte | Total |       |
| Etat d'avancement              |                       |                             |                              |       |                       |                             |                              |       |                       |                             |                              |       |       |
| HAUTS DE SEINE                 | 3                     | 10                          |                              | 13    | 1                     | 12                          | 6                            | 19    | 2                     | 2                           |                              | 4     | 36    |
| PARIS                          | 13                    | 6                           | 3                            | 22    | 6                     | 4                           |                              | 10    |                       | 4                           |                              | 4     | 36    |
| SEINE-SAINT-DENIS (une partie) | 3                     | 20                          | 9                            | 32    | 9                     | 34                          | 21                           | 64    | 1                     | 6                           |                              | 7     | 103   |
| VAL DE MARNE (une partie)      | 3                     | 2                           | 6                            | 11    | 2                     | 14                          | 3                            | 19    |                       | 8                           | 3                            | 11    | 41    |
| Total                          | 22                    | 38                          | 18                           | 78    | 18                    | 64                          | 30                           | 112   | 3                     | 20                          | 3                            | 26    | 216   |

Sources : Plan vert régional de 1995, photographie aérienne 2003

Réalisé par L. BARRUEL en décembre 2005 à partir de la base de données expliquée au début de l'article.

Actuellement plusieurs de ces espaces non bâtis sont en travaux en vue de créer un espace vert. L'inconnu reste présent sur plusieurs zones non bâties. Les décideurs vont-ils avoir la volonté de créer des espaces verts ouverts au public ou de les urbaniser ?

### Conclusion.

Les inégalités à l'accessibilité aux espaces verts restent réelles et ont peu changé. En effet seul, une dizaine de parcs réduisent un peu les zones de carences en espaces verts, par exemple à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) avec le parc départemental des Lilas. La majorité des espaces verts créés, de plus de un hectare, a été réalisée dans les zones déjà pourvues dans les zones accessibles par rapport à la carte « *la desserte en espaces verts publics* » p.38 du Plan vert. Malgré l'augmentation des espaces verts dans la trame verte, il y a eu peu d'impact sur la réduction des inégalités à l'accessibilité aux espaces verts publics.

La réflexion sur l'état, passé et actuel, des espaces verts m'a permis de me poser plusieurs autres questions. Par exemple, il faudra créer des espaces verts de moyenne taille, environ de 5 à 10 hectares, dans les zones carencées. Cette taille permet d'implanter plusieurs fonctions. Ce type d'espaces verts n'est pas d'intérêt régional mais plutôt départemental ou communal. Mais à travers le futur schéma directeur de la région Ile-de-France, le Conseil régional doit avoir le souci d'en incorporer afin d'améliorer la qualité du « cadre de vie » du tissu urbain. Mais est-ce que cela est possible ? Actuellement, je suis en train de recenser les espaces ouverts pour voir où l'on pourrait implanter de nouveaux espaces verts. La carte suivante montre qu'il reste encore des possibilités de créer des espaces verts étant inscrits dans le Plan vert de 1995 mais non réalisés. Elle comprend les zones de buffer, aires d'attraction, définies par l'I.A.U.R.I.F. après septembre 2004, et de la collecte d'informations sur l'état d'avancement de la Trame verte de l'agglomération parisienne (champs : code 2 : Présence d'un espace ouvert et code 3 : Nécessite une mutation forte) réalisée en décembre 2005. Par le système de requêtes spatiales, j'ai fait ressortir les espaces verts à créer en priorité pour réduire significativement les secteurs carencés en espaces verts publics.

Enfin, le croisement de la zone de desserte et de la qualité des espaces verts n'a jamais été fait. Ceci permettra de réaliser une nouvelle carte et d'analyser différemment les carences avec l'offre des espaces verts. Actuellement, je réalise une enquête sur la qualité des espaces verts sur 16 communes, partant de l'arrondissement du 18<sup>e</sup> de Paris jusqu'à Sarcelles, en vue d'avoir une nouvelle approche sur les zones de desserte.

Figure 4 : Actions prioritaires envers les espaces verts dans la Trame verte

